



**COMPTE RENDU N°75  
REUNION DU CABINET DU 17 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept janvier à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

La réunion de ce jour s'est tenue suivant l'ordre ci-après.

1. Présentation du contenu du site web du RPPR, par la société KUBE technologies.
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 08 janvier 2024.
3. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 08 janvier 2024.
4. Examen et adoption du programme des activités de l'année 2024 ;



5. Examen et approbation de la liste des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022.
6. Affectation aux membres du cabinet des tâches relatives à l'élaboration du répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022.
7. Point des décisions antérieures du cabinet partiellement exécutées.
8. Divers.

### **1. Présentation du contenu du site web du RPPR par la société KUBE technologies.**

Le directeur général de la société Kube Technologies et son assistant ont exposé sur le contenu du site web qui sera installé au cabinet du RPPR.

Ils ont d'abord rappelé la méthodologie du travail qu'ils ont réalisée en deux étapes :

- l'enregistrement des besoins et des attentes du cabinet du RPPR ;
- le développement et la validation du contenu du site web;

Le directeur général de Kube Technologies et son assistant ont ensuite présenté la configuration provisoire du site.

Le directeur général a précisé que l'élaboration de cette configuration est à parachever. Elle se poursuivra avec des données recevoir du cabinet du RPPR.

Il a communiqué la liste des données attendues, en mentionnant que le travail restant à accomplir permet de prévoir le lancement du site web du RPPR dans un délai de six (6) semaines à compter du 17 janvier 2024.

Après échange, le RPPR a demandé au directeur général de Kube Technologies de communiquer le lien donnant accès à la plate-forme de la configuration en cours, pour permettre de mieux le visualiser et, le cas échéant, d'y apporter des corrections ou des propositions d'aménagement.



## **2. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 8 janvier 2024.**

Des amendements de fond et de forme ont été apportés au projet de compte rendu. Il a ensuite été adopté. Il sera archivé suivant l'usage.

## **3. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du 8 janvier 2024.**

Ce point a été présenté par le directeur du cabinet ainsi qu'il suit.

### **A. Rappel des décisions de la réunion du 08 janvier 2024**

**A.1.** Répartir les priorités de l'année 2024 entre les membres du cabinet, en vue de leur présentation, conformément à « la matrice du programme des activités » du cabinet du RPPR.

**A.2.** Programmer pour la prochaine réunion du cabinet l'adoption du programme des activités 2024.

**A.3.** Programmer pour la prochaine réunion l'adoption de la liste des plans et programmes exécutés au Congo entre 1960 et 2022.

**A.4.** Procéder, au cours de la prochaine réunion, à la répartition du travail de rédaction des résumés des plans et programmes.

**A.5.** Inviter la société Kube Technologies à faire une présentation de la proposition du contenu du site web retenue par le cabinet.

**A.6.** Programmer une réunion de présentation de la base des données par l'Assistant principal et l'un des chargés d'études, avant la fin du mois de janvier 2024.

### **B. Exécution des décisions au 17 janvier 2024**

**B.1.** Les priorités de l'année 2024 ont été réparties entre les membres du cabinet. Ces derniers les ont présentées conformément à la « matrice du programme des activités » du RPPR, au cours de la réunion de ce 17 janvier 2024.

**B.2.** Le projet du programme des activités de l'année 2024 est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 17 janvier 2024.

**B.3.** La liste des plans et programmes exécutés au Congo entre 1960 et 2022 est soumise, ce 17 janvier 2024, aux membres du cabinet pour examen et adoption.

**B.4.** La répartition du travail de rédaction des résumés des plans et programmes sera faite ce 17 janvier 2024, après l'approbation de la liste des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022.

**B.5.** La société Kube Technologies est invitée, à la réunion de ce 17 janvier 2024, à faire une présentation du contenu du site web du RPPR.

**B.6.** L'Assistant principal du RPPR étant toujours absent du pays, la présentation de la base des données est reportée à une date ultérieure.

#### **4. Examen et adoption du programme des activités l'année 2024.**

Introduisant l'examen de ce point, le RPPR a précisé que le programme 2024 comporte douze (12) activités. La douzième, relative au répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022 n'a pas été traitée, dans le projet de programme des activités soumis à l'examen du cabinet, ce 17 janvier 2024.

Ensuite, le RPPR a fait procéder à la revue et à l'amendement des quatre (4) premières activités du programme.

Puis, il a décliné les objectifs des activités 5,6,7,8,9 et 10. Il a instruit les conseillers en charge du traitement de ces activités de continuer à travailler à la définition des actions, de leur contenu et des résultats attendus dans la mise en œuvre de chacune d'elles.

Le RPPR a donné des instructions relatives à la mise en œuvre du programme des activités de l'année 2024.

1. Il a chargé le directeur du cabinet de préparer le tableau des dépenses inhérentes à cette mise en œuvre. Ledit tableau devra être adopté à la faveur de la prochaine réunion du cabinet.
2. Le RPPR a demandé de préparer la liste des projets à évaluer au titre du budget 2023 ainsi que le plan des descentes qui s'effectueront au cours du mois de mars 2024.



3. Il a demandé qu'à l'occasion des descentes pour l'évaluation (2023) des programmes et projets, il soit mis un accent particulier sur la revue des « queues » de la municipalisation accélérée.

Le rapport de l'évaluation (2023) devra comprendre un point spécifique sur les « queues » de la municipalisation accélérée.

A cet effet, le RPPR a instruit de préparer un projet de lettre demandant aux préfets des départements de recenser et de renseigner le cabinet sur tous les projets inachevés de la municipalisation accélérée dans leurs départements respectifs.

Le RPPR a demandé que cette nouvelle donne soit prise en compte dans l'évaluation des dépenses relatives à l'évaluation (2023), qui amènera certainement les équipes à visiter un nombre plus important de districts que lors des missions précédentes.

#### **5. Approbation de la liste des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022**

Le directeur du cabinet a présenté ce point en indiquant notamment que le nombre des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022 recensés par lui, était passé de 14 à 16.

Il a fait noter que le bref commentaire présenté à la suite de l'énoncé de chacun des plans et programmes répertoriés ne correspond pas au résumé tel que prescrit par le RPPR. Celui-ci sera fait ultérieurement suivant les instructions du RPPR.

Le RPPR a donné des directives pour la rédaction des résumés des plans et programmes répertoriés. Chaque résumé devra comprendre :

- le contexte ;
- les objectifs ;
- les actions ;
- les moyens financiers mis en œuvre ;
- les résultats obtenus ;
- les problèmes et difficultés rencontrés.

Le RPPR a recommandé de rédiger des résumés les plus étoffés pour laisser à la réunion du cabinet le soin d'élaguer toutes les informations qui pourraient être jugées superflues.

Il a instruit le directeur du cabinet de répartir, entre les conseillers, le travail de rédaction des seize (16) résumés.

## **6. Affectation aux membres du cabinet des tâches relatives à l'élaboration du répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022.**

Suivant l'instruction du RPPR, le directeur du cabinet a procédé à la répartition, entre les conseillers, des seize (16) plans et programmes répertoriés, en vue de la rédaction d'un résumé pour chaque plan ou programme.

## **7. Point des décisions antérieures partiellement exécutées.**

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point ainsi qu'il suit.

### **A. Décisions antérieures partiellement exécutées**

**A.1.** Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

**A.2.** Créer le site web du RPPR

**A.3.** Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

### **B. Exécution des décisions au 17 janvier 2024**

**B.1.** Le traitement du point A1 n'a pas connu d'évolution depuis la présentation qui en avait été faite lors de la dernière réunion du cabinet. Il en est de même du point A.3.

**B.2.** Ce jour, 17 janvier 2024, le directeur général de la société Kube Technologies, qu'accompagnait son assistant, a fait un exposé sur le travail déjà réalisé dans la conception du site web du RPPR (cf point n° 1 ci-dessus). Il a requis des informations complémentaires en vue de la poursuite du travail entrepris.

**B.3.** cf B.1.

## 8. Divers

Le conseiller à la planification et à la prospective a informé le cabinet de ce que des travaux de voiries sont en cours dans différents quartiers de la ville de Brazzaville. Ces travaux ne bénéficieraient pas de financement au titre du budget (2023) de l'Etat.

Le conseiller a posé la question de savoir si lesdits travaux devront être pris en compte dans le cadre de la mission de suivi et d'évaluation des projets qui incombe au RPPR.

Le RPPR a répondu que dès lors que ces travaux de voiries en cours sont financés par des fonds publics, il conviendra d'en faire une évaluation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 45.

Adopté le 24 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT